

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

Présents : Mesdames Raymonde CHABERT, Kheira KAUFFER, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Marie-Christine PIERRAT, Nicole RULLAN; Messieurs Philippe BREGLIANO, Michaël LATZ, Sébastien MAEIS, Fabien MISTRE, Serge ORTEGA, Guillaume ROUSTAN, Jacques VINCENT.

Excusé : Monsieur Julien DEMONCHAUX.

Absente : Madame Jeanine GARCIA.

Monsieur Guillaume ROUSTAN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20/06/2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de ses délégations :

- Néant.

N°2014/100

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer des tarifs pour la location de la salle du Conseil Municipal à la journée et à la semaine.

Il propose de modifier les tarifs communaux de la manière suivante à partir du 1^{er} septembre 2014 :

NATURE	ORIGINE	Ancien (en €)	Nouveau (en €)
Locations Caution	⇒ Associations à but non lucratif et les fêtes d'enfants (caution 150 €)	Gratuit	Gratuit
	⇒ Salle des fêtes rue du Cros (caution 150 €)	120,00	120,00
	⇒ Salles du château (Louis Soldner ou Montmajour) (caution par salle 150 €) tarifs par salle	150,00	150,00
	⇒ Roquette (caution 150 €)	100,00	100,00
	⇒ Salle polyvalente (personnes payant la taxe d'habitation à Correns) (caution 460 €)	300,00	300,00
	⇒ Salle polyvalente (personnes ne payant pas la taxe d'habitation à Correns, sur décision du Maire) (caution 600 €)	700,00	700,00
	⇒ Salle polyvalente (professionnels) (caution 600 €)	700,00	700,00
	<u>Manifestations et séminaires</u>		
	⇒ Voir feuille complémentaire		

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

Droits de place	⇒ Marché de plein vent : l'emplacement A la journée	4,00	4,00	
	A l'année (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	10,00	10,00	
	<u>Métiers forains</u>			
	⇒ Catégorie 1 et 2 (tarif par jour) Manèges de plus de 150 m ²	85,00	85,00	
	Manèges de moins de 150 m ²	40,00	40,00	
	⇒ Catégorie 3 (tarifs par mètre et par jour) Confiseries, crêpes, pizzas, sandwiches, barbe à papa	5,50	5,50	
	⇒ Catégorie 4 (petits stands tarif par mètre et par jour) Stand de pêche, bijoux, tir, etc.....	4,00	4,00	
	Occupation du domaine public	⇒ Terrasses à l'année par m ² occupé	10,50	10,50
		⇒ Terrasses (7 mois) par m ² occupé	10,50	10,50
⇒ Taxi par m ² occupé		10,50	10,50	
Cimetière	⇒ Concession cimetière trentenaire	1 100,00	1 100,00	
	⇒ Concession cimetière cinquantenaire	2 100,00	2 100,00	
	⇒ Concession columbarium trentenaire	800,00	800,00	
Restaurant scolaire	⇒ Repas enfant	3,00	3,00	
	⇒ Repas adulte (liés à l'activité scolaire)	6,00	6,00	
	⇒ Repas personnes âgées	8,50	8,50	
	⇒ Repas dans le cadre des recettes de l'atelier culinaire de l'Agenda 21	8,50	8,50	
	⇒ Repas associations corrensoises	11,50	11,50	
	⇒ Goûter du CLSH	1,00	1,00	
	<u>Manifestations et séminaires</u>			
	⇒ Repas classique (sans vin)	12,00	12,00	
	⇒ Repas classique (avec vin)	15,00	15,00	
	⇒ Repas bio (avec vin)	18,00	18,00	
	⇒ Repas 100 % bio (avec vin)	20,00	20,00	
Périscolaire	⇒ Accueil du matin par enfant	3,00	2,00	
	⇒ nouvelles activités périscolaires (NAP)		1,00	
	⇒ Accueil du soir par enfant	3,00	2,00	
	⇒ Goûter du périscolaire	0,75	0,75	
Accueil de loisirs	⇒ Minimum journée	3,05	3,10	

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs tels que figurant dans le rapport du maire au conseil, à partir du 1er septembre 2014.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

N°2014/101

MARCHE DE TRAVAUX RUE DE L'ILE : ATTRIBUTION DU LOT 2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'à l'issue d'une consultation librement définie de type ouvert lancée le 1^{er} avril 2014 en vue de sélectionner les entreprises qui seront chargées des travaux d'aménagement de la rue de l'île et des impasses de l'Endronette et du Four le lot n° 02 a été déclaré infructueux en raison du montant des réponses comparé à l'estimation du maître d'œuvre, par délibération 2014/085 du 20 juin 2014.

Il informe les membres du Conseil que la consultation a été relancée en date du 16 juin 2014 en vue de sélectionner l'entreprise qui sera chargée d'exécuter les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

Les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis d'Appel Public à la Concurrence sont les suivants :

Valeur technique 40 %

Sous critères

Moyens Matériels et Humains : 10 %

Référence de chantiers similaires : 10 %

Détails de la méthodologie du chantier : 20 %

Prix 50 %

Délais 10 %

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie à deux reprises, le vendredi 11 juillet 2014 pour l'ouverture des plis reçus (2 offres), et le vendredi 18 juillet 2014 pour l'analyse et le classement des offres.

Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir comme étant économiquement la plus avantageuses l'offre de l'entreprise DPSM pour un montant 29 994,00 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de marché avec l'entreprise DPSM pour un montant 29 994,00 € H.T pour le lot n° 02,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2014 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement.

N°2014/102

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros annoncé par le gouvernement, qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :
de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;
soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, aussi elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative serait de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Correns rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :
elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La commune de Correns rappelle par ailleurs que la dotation globale de fonctionnement, particulièrement visée par le plan d'économies, a pour objet historiquement de financer les transferts de compétences de l'État aux collectivités dans le cadre de la décentralisation.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Correns estime avec l'AMF que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Correns soutient les demandes de l'AMF :

réexamen du plan de réduction des dotations de l'État ;
arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N° 2014/103

MOTION DE SOUTIEN AUX INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Le Conseil Municipal de Correns qui se refuse de céder à la fatalité de l'isolement et de la désertification culturelle en milieu rural a pu apprécier ces dernières années le rôle joué par les artistes et les techniciens pour maintenir une activité culturelle de qualité dans la commune.

Il rappelle l'importance du développement de la culture pour nos territoires ainsi que de tous ceux qui en sont la cheville ouvrière.

La culture n'est pas un coût, elle est une richesse, qui ne peut se conjuguer avec le renforcement de la précarité des conditions de travail et d'existence de ceux qui la fabriquent.

Le Conseil Municipal de Correns considère le combat mené par les intermittents du spectacle comme essentiel à la vie en société et à l'accès à la connaissance et soutient leur action.

SI REPONSE DU CONSEIL GENERAL : DOTATION AUX COMMUNES 2014

A ce jour, il n'est pas nécessaire de prendre cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

La fête de départ en retraite d'Henri SOMA aura lieu le vendredi 19 septembre 2014 à 18h30 à La Fraternelle.

Lou labo : le contrat de travail de Madame Stéphanie TUTIN prend fin au 31/07/14 ; il n'y a pas de réponse de la communauté de communes ni du conseil général quant au financement du poste même si l'avis de Madame Josette PONS est à priori favorable. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une rencontre est prévue avec le directeur de cabinet de Monsieur Lanfranchi.

Monsieur Bréglino souhaite savoir où en est le projet « éco garde ». Monsieur le Maire répond être sans nouvelle.

Monsieur Ortega demande si l'association Lou Labo s'arrête. Monsieur le Maire répond que non. Madame Leschevin demande si Madame Tutin sera réembauchée; Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'est pas possible de répondre.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de Madame Patricia Poupard, salariée du Cercle, pour organiser une soirée paëlla animée par le groupe « Aïoli » le 14/08/14. La demande de matériel est importante (podium, tables, chaises...), de plus un concert à l'église est prévu de longue date le même soir.

Il est décidé à l'unanimité de refuser l'occupation du domaine public ce soir-là.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

Une discussion s'engage sur les travaux de la salle des pénitents blancs. Le placo sera réalisé par le service technique, un devis a été demandé à un électricien pour l'éclairage. Il est décidé de conserver la cuisine et le WC et d'ouvrir l'étage sur la salle pour le rangement des tables. La salle sera opérationnelle en octobre à moindres travaux.

Monsieur Roustan dit que les travaux à l'école seront finis vendredi 1^{er} août.

Monsieur Jacques Vincent fait un appel aux volontaires pour les concerts de la Saint Germain, notamment celui du 05/08 où 50 musiciens vont manger sur place. Monsieur le Maire demande aux élus de s'organiser pour représenter la mairie aux événements à tour de rôle et aider aux repas des musiciens et apéritifs.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bréglino et Madame Rullan d'étudier le dossier AGIR.

Mesdames Rullan et Kauffer sont chargées de faire agréer la cantine « Ecocert ».

Monsieur Bréglino sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil du compte rendu du conseil d'administration du SIVED.

Une discussion s'engage sur le nombre et l'emplacement des containers de la croix de Plan.

Aménagement de la Place. Faire 3 réunions pour étudier les propositions : 1 réunion publique, 1 réunion commerçants/artisans, 1 réunion élus pour le choix.

Madame Parent demande qui va remplacer Madame Duchamp pendant son congé maternité. Monsieur le Maire indique que l'idée est de responsabiliser Mesdames Florence Caillol et Valérie Mettoudy.

Retour sur la parution du bulletin communal : sortie un peu tard. Monsieur le Maire propose de faire un bulletin moins lourd mais quatre fois par an.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H05

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Correns. Séance du 29/07/2014

Objet : Tarifs communaux. N° 2014/100.

Nom de l'espace	Salles	CAUTION	1 jour	Total 2 jours	Total 3 jours	Total 4 jours	Total 5 jours	Semaine y/c WE
Fraternelle	Salle de conférence	700	700	1 120	1 925	1 960	2 275	2 695
	Salle de réunion		200	320	550	560	650	770
	Totalité salles Fraternelle		800	1 280	2 200	2 240	2 600	3 080
Fort Gibron	Salle Soldner	600	300	480	825	840	975	1 155
	Salle Montmajour		200	320	550	560	650	770
	Salle Balde		150	240	413	420	488	578
	Totalité des salles du Fort		600	960	1 650	1 680	1 950	2 310
Salle du Cros	Salle	400	400	640	1 100	1 120	1 300	1 540
Salle de la Tortue	Salle	150	150	240	413	420	488	578
Centre multiaccueil	Salle 1	700	300	480	825	840	975	1 155
	Salle 2		300	480	825	840	975	1 155
	LES 2 SALLES		550	880	1 513	1 540	1 788	2 118
Mairie	Salle du Conseil	200	200	320	550	560	650	770
Roquette	Bâtiment Cuisine	150	100	160	275	280	325	385

Tarifs valables uniquement pour séminaires.